

Communication à la 48^{ème} Assemblée Générale de la FANAF

Nouakchott 19-22 février 2024



Introduction

- L'ampleur des défis des temps présents est énorme et prend des formes nouvelles. Les risques que font courir la dégradation climatique avec son lot de catastrophes associées (incendies, pluies violentes inondations) impactent nos actions au quotidien à titre individuel comme global.
- Comme le rappelle la note conceptuelle, « dans un environnement marqué par les effets du dérèglement climatique, les défis sécuritaires et le bouleversement au niveau des régimes politiques » mettent au défi l'adaptation du secteur des assurances.
- Le risque sur les actifs personnels ou public (investissement) appellent de la part du secteur des assurances des solutions nouvelles. Il est important de se protéger des chocs nouveaux.

-
- Vous êtes les spécialistes du secteur et savez mieux que quiconque comment vous adapter. Mais ces défis importants appellent des mesures de synergie du côté des autorités publiques et des solutions d'accompagnement nécessaires.
 - Comme vous le savez mieux que moi, les activités du secteur des assurances impactent ou peuvent impacter nos vies de plusieurs manières :
 - En améliorant la résilience des individus et des ménages face aux chocs.
 - En améliorant la résilience et la productivité des entreprises en mettant la notion de risques au centre de leurs plans de développement.
 - Et (je me concentrerais davantage sur cet aspect) en soutenant l'investissement par la mobilisation des capitaux à travers la collecte des primes.

-
- Les réserves de primes des compagnies d'assurance sont importantes à tous égards estimés à près de 80 milliards de dollars en 2021. Pourtant, face aux besoins de financement colossaux du continent, le taux de pénétration indiqué dans la note introductive n'est que de 2,4%, loin derrière le taux mondial de 6,8%.
 - Si le secteur des assurances doit jouer un rôle dans le développement et la croissance économiques et contribuer à la réalisation des ODDs, il doit être plus agressif en termes d'intermédiation financière et de recyclage de ses importants actifs de liquidité.
 - Selon l'OCDE et d'autres institutions, le continent a besoin d'un financement supplémentaire d'environ 200 milliards de dollars par an pour atteindre les objectifs de développement durable d'ici 2030, ce qui équivaut à 7 % du produit intérieur brut (PIB) de l'Afrique et à 34 % de ses investissements en 2021.

-
- Sur un autre plan, le déficit de financement des infrastructures en Afrique est estimé par la BAD à environ 100 milliards de dollars.
 - Enfin, le financement climatique (66 pour cent pour l'atténuation et 24 pour cent pour l'adaptation) nécessitera plus de 50 milliards de dollars selon le PNUD, principalement pour des secteurs tels que l'énergie, l'agriculture, la foresterie, l'industrie et les transports. Ces besoins massifs nécessitent une implication plus solide du secteur privé (par le biais de PPP), en premier lieu celle du secteur des assurances.
 - Pour cela deux voies s'offrent à l'industrie :

Le développement de l'Industrie de l'assurance doit être au cœur des politiques financières des Etats :

- Les développements de l'Industrie de l'Assurance et des marchés financiers ont été les oubliés, à tort, des décideurs africains et de leurs partenaires de développement, au vu des possibilités réelles de mobilisation d'une épargne, privée ou publique continentale.
- Sans l'Industrie de l'Assurance, la plupart des entreprises ne pourraient envisager d'opérer efficacement dans de nombreuses activités, beaucoup de projets de développement ne pourraient aboutir.

-
- Le développement du secteur de l'assurance est un facteur de croissance économique, de maîtrise des risques et de résilience face aux multiples aléas.
 - Un environnement réglementaire propice et un cadre juridique clair, transparents et adaptés sont essentiels pour susciter la confiance des investisseurs et des consommateurs.
 - Il est primordial de promouvoir la diversification des produits d'assurance pour répondre aux besoins variés des populations et des entreprises africaines, notamment contre les risques liés à la santé, aux mauvaises récoltes, aux cyberattaques, aux catastrophes naturelles...

-
- La technologie, en particulier les plateformes numériques, peut transformer radicalement le paysage de l'assurance en Afrique, en permettant l'accessibilité, en améliorant l'efficacité des opérations et en réduisant les coûts administratifs. L'intégration de l'intelligence artificielle et de la blockchain renforcent la transparence et la sécurité des transactions dans le secteur de l'assurance.
 - Avec l'avènement de l'Intelligence Artificielle, les assureurs doivent utiliser l'analyse des données pour anticiper les tendances, identifier les risques émergents et adapter leurs produits en conséquence.
 - L'industrie de l'assurance devra dépasser son rôle traditionnel de simple réparateur de sinistre. Elle doit être l'architecte d'une vision proactive, préventive, façonnant un avenir où les risques sont anticipés, atténués et où la stabilité financière devient une réalité partagée.
 - Pour cela :

Se focaliser sur le développement de marchés financiers africains :

- Les marchés financiers sont les artères vitales de toute économie prospère. Ils permettent l'allocation efficace des ressources, la mobilisation du capital et la création d'opportunités d'investissement. L'Afrique est aujourd'hui sous-représentée sur la scène financière mondiale, avec des marchés fragmentés et des institutions souvent enclines à la prudence excessive.
- Le développement des marchés financiers africains requiert une approche globale, allant de la consolidation des institutions financières à l'intégration des technologies de pointe. Le socle de cette approche est la mise en place d'un cadre réglementaire clair et d'une bonne gouvernance, favorisant ainsi la confiance des investisseurs nationaux et internationaux.

- L'intégration financière et la création de marchés plus robustes, renforcera la capacité des économies à attirer des investissements et à financer des projets d'infrastructures indispensables. Cela favorisera également la diversification économique, réduisant ainsi la vulnérabilité aux fluctuations des prix des matières premières mais aussi aux chocs climatiques.
- Je terminerais par cet aspect d'un champ de défis nouveaux pour l'industrie,
- En réponse aux défis climatiques et à leurs impacts négatifs, nous avons en Mauritanie adopté un programme de réponses vaste, solide et diversifié aux chocs avec l'appui de la facilité du FFRD du FMI.

-
- La Mauritanie a été déclarée le 19 décembre 2023 éligible à l'accès au Fonds Fiduciaire pour la Résilience et la Durabilité du FMI pour un montant de 258.21 millions de dollars soit 150% de son quota, décaissable sur deux ans et demi de janvier 2024 à octobre 2026.
 - La Facilité pour la résilience et la durabilité (FRD) à long terme est un instrument de prêt du FMI créé dans le cadre du fonds fiduciaire pour la résilience et la durabilité (fonds fiduciaire RD) mis en place en avril 2022 pour aider les pays à faible revenu, les pays à revenu intermédiaire vulnérables et les petits États insulaires à relever les défis structurels à long terme, notamment le changement climatique et la préparation aux pandémies.

-
- La FRD est conçue pour aider les pays à répondre à des besoins de financement immédiats par le biais d'un appui budgétaire visant à mettre en œuvre des initiatives résilientes au changement climatique, telles que des investissements dans des infrastructures vertes ou des réformes des politiques fiscales ou réglementaires.
 - Le financement au titre de la FRD est très concessionnel avec une durée de 20 ans et un délai de grâce de 10 ans. Outre la mise en œuvre de réformes qui renforcent la résilience et la durabilité et l'existence d'un programme du FMI en cours, l'accès à la FRD est soumis à plusieurs conditions normalement applicables à l'engagement du FMI, notamment l'appropriation des réformes par le pays, la prise en compte des circonstances propres au pays et une coordination efficace avec les autres institutions multilatérales.

-
- Notre programme qui s'appuie sur 4 axes principaux et 8 mesures phares, est précédé par la préparation d'une note de Stratégie Climatique Globale.
 - Toutes ces mesures qui visent à jeter les bases d'une croissance soutenue, contribueront à améliorer les conditions globales de vie des citoyens et participer au recul de la pauvreté et de la précarité (favorisant par l'atteinte des ODDs), tout en mettant en place les conditions favorables pour les activités du secteur des assurances et autres.
 - Les axes de reformes du programme FFRD quand à eux, et les composantes sont sommairement décrits ci-dessous :

-
- Axe de réforme 1 : Intégrer le climat dans la GFP et les investissements publics : les objectifs visent :
 - à intégrer les questions relatives au changement climatique dans les différentes étapes de la gestion des investissements publics, des étapes de la conception, à l'évaluation, à la sélection et à l'exécution des projets.
 - faire estimer par le MF la part du budget des ministères liée à l'adaptation au changement climatique, conformément à la méthodologie de marquage des dépenses climatiques.
 - faire piloter par le ministère de l'Économie et du Développement Durable pilotera en collaboration avec le ministère de l'Environnement, la mise en place d'outils environnementaux et climatiques adaptés pour les grands projets des principaux secteurs concernés par les CDN.

-
- Axe de réforme 2 : Protection sociale contre les chocs climatiques
 - institutionnaliser le programme national de protection sociale Tekavoul, notamment sa composante de transferts monétaires en cas de choc climatique (Tekavoul choc) et étendra la composante « Tekavoul choc » aux ménages vulnérables touchés par la sécheresse, tout en assurant un financement adéquat.

-
- Axe de réforme 3 : Décarbonation
 - adopter une nouvelle structure des prix des combustibles fossiles qui s'ajuste automatiquement à l'évolution des cours internationaux en vue d'éliminer progressivement les subventions aux carburants.
 - introduire une taxe carbone dont le taux et la trajectoire sont à étudier et qui sera appliquée progressivement, (ii) en ligne avec la CDN du pays pour lutter contre les émissions de l'ensemble des secteurs de l'économie et des et complétée par des mesures compensatoires afin de protéger les ménages pauvres lorsque les prix dépassent un certain seuil.

-
- faire accéder les producteurs indépendants de l'électricité au marché énergétique Mauritanienne et ii) garantir un accès non discriminatoire des tiers aux infrastructures de transmission appartenant à la compagnie publique d'électricité.
 - encourager les sociétés minières à accroître la part d'électricité produite par des énergies renouvelables dans leur mix et la réalisation d'investissements d'accompagnement dans l'électrification rurale, en particulier dans les zones isolées.
 - réduire les émissions de gaz à effet de serre liées à la production d'hydrocarbures, pour éliminer le recours habituel au torchage et aux rejets de gaz et réduire les émissions de méthane dans l'atmosphère.

-
- Axe de réforme 4 : Renforcement la viabilité financière et le cadre institutionnel de la gestion de l'eau
 - encourager le ministère de l'Hydraulique et de l'Environnement a un partenariat sur les domaines de coopération (évaluations environnementales, contrôle, gestion des données, surveillance des écosystèmes dépendants des eaux souterraines et autres données hydrogéologiques), et publier un inventaire pilote portant sur les écosystèmes dépendants des eaux.
 - Réviser la réglementation de la tarification de l'eau.

Conclusion

- Le développement du secteur de l'assurance en Afrique est un impératif stratégique pour bâtir une économie résiliente et prospère. Il faut supprimer les barrières des frontières géographiques au secteur de l'assurance, pour réaliser des opportunités d'expansion, des partenariats pour tirer profit des synergies régionales et des alliances stratégiques pour créer un réseau robuste d'acteurs assurantiels partageant une vision commune.
- Par ailleurs, il est essentiel de comprendre que l'assurance et les marchés financiers sont des partenaires naturels dans la gestion du risque. L'assurance, en tant que filet de sécurité financier, permet à l'économie de prospérer en dépit des incertitudes qui jalonnent son chemin. Les marchés financiers, quant à eux, offrent à l'industrie de l'assurance un terrain fertile pour réaliser des investissements dans des instruments financiers appropriés, créant ainsi une symbiose inextricable entre ces deux secteurs.



- Enfin, la création d'une monnaie unique, le développement des marchés financiers et l'épanouissement du secteur de l'assurance sont les piliers fondamentaux de l'émergence d'une Afrique prospère, résiliente et dynamique. L'Afrique peut se forger un avenir annihilant les préjugés des agences de notation où elle ne sera pas seulement un spectateur comme aujourd'hui, mais un acteur majeur sur la scène internationale.